



No de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Édouard

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au Centre communautaire situé au 405 porte C, montée Lussier, le 7 février 2023 à 20 h, à laquelle étaient présents :

La conseillère et les conseillers : Sébastien Tremblay  
Alain Dumouchel  
Pierrette Raymond

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alexandre Bastien, maire.

Monsieur Georges Badra, directeur général greffier-trésorier est également présent.

À 20 h 01, M. le Maire, ouvre la séance.

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2023
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
  - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
  - 7.2 Avis de dépôt du rôle de perception de la taxation annuelle 2023
  - 7.3 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'audit du rapport financier de l'exercice financier 2022 et le rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclable 2022
  - 7.4 Abrogation résolution 22-12-242 dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales
  - 7.5 Demande d'approbation de l'offre de service à gestion eauKé pour échantillonnage de l'eau potable au centre communautaire
  - 7.6 Embauche de Monsieur David Thérout pour l'entretien de la patinoire extérieure
  - 7.7 Demande de commandite à l'école Louis-Cyr de Napierville
  - 7.8 Nomination d'un nouveau signataire du compte bancaire en remplacement du maire suppléant démissionnaire
  - 7.9 Adoption de la rémunération 2023 des employés municipaux
  - 7.10 Nomination des membres du conseil municipal sur les divers départements de la municipalité
  - 7.11 Termination de la période de remplacement au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim de Madame Caroline Riel
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
  - 10.1 Demande d'approuver la réembauche de Monsieur Chad Whittaker, directeur des travaux publics
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**
  - 11.1 Autorisation au Directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente du programme BIBLIO-JEUX
  - 11.2 Demande d'aide financière pour le soutien à l'implantation du programme Biblio-jeux, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux régionaux)
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**
  - 12.1 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)



No de résolution  
ou annotation

- 12.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ-utilisation à une fin autre que l'agriculture-Lot 5 886 585 – situé au 300, Rang La Frenière et abrogation de la résolution 22-11-211 pour modification

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. VARIA**

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**3. 23-02-021- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2023, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question du public.

**5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La correspondance du mois a été déposée.

**6. LÉGISLATION**

**6.1 – 23-02-022 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2023**

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Édouard a été tenue le lundi 23 janvier 2023 ;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion ;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture ;

ATTENDU QU'après vérification, concernant la résolution 22-01-014 relativement au remboursement de dépenses en lien avec le souper des fêtes du 15 décembre 2022, le conseil municipal n'avait pas la légitimité de débattre sur ce sujet et de tenir un vote sur ce projet de résolution puisque le quorum n'était pas atteint par l'absence d'une quatrième personne. Dans les circonstances, cette résolution non-adoptée sera présentée à nouveau dans une séance subséquente. L'administration générale reconnaît l'erreur et confirme par la présente que cette résolution est nulle et non avenue ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2023, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

**7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**7.1 – 23-02-023 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 1 420 623,82 \$ et que ce rapport soit classé sous le numéro **2023-02** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant			
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

### **7.2 - 23-02-024 – AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DE LA TAXATION ANNUELLE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 1001 du Code municipal, il est du devoir du trésorier de faire, chaque année, au temps fixé par le Conseil, un rôle général de perception comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales et de services, alors imposés, et les mentionnant séparément ;

**CONSIDÉRANT QUE** le trésorier doit donner un avis public dans lequel il annonce que le rôle général de perception est déposé à son bureau et qu'il procèdera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti ;

**IL EST PROPOSÉ QUE** le conseil municipal prend acte du dépôt, par le trésorier, du registre public du rôle de perception de la taxation annuelle 2023.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant			
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

### **7.3 - 23-02-025 – NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET LE RAPPORT D'AUDIT SUR LE COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 966 du Code municipal, la municipalité de Saint-Édouard doit mandater une firme d'auditeurs indépendants pour la vérification de ses états financiers pour l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport d'un auditeur indépendant doit être remis à RECYC-QUÉBEC pour le coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2022 tel que prévu dans le Guide de l'utilisateur – Portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Directeur général et secrétaire-trésorier recommande l'embauche de la firme LLG CPA Inc. qui rencontre les besoins de la Municipalité et possède un historique de prestation de services permettant ainsi de maintenir une qualité, une constance et une efficacité dans la préparation des dossiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission du 23 décembre 2022 de LLG CPA Inc. s'élève à 13 185 \$ avant taxes, soit une augmentation raisonnable de 2,4% par rapport à la tarification de l'année dernière ;

**CONSIDÉRANT QUE** si de nombreux ajustements doivent être effectués par la firme lors de l'audit ou en cours d'année, un tarif horaire sera ajouté, mais devra préalablement être autorisé par le Directeur général ;

**CONSIDÉRANT QU'**inversement, si du travail est effectué par l'administration réduisant d'autant le travail de la firme, un escompte sera alors appliqué ;

**IL EST PROPOSÉ DE MANDATER** la firme LLG CPA Inc. à titre d'auditeurs externes de la Municipalité pour le rapport financier 2022 et le rapport de la collecte sélective des matières recyclables 2022 au montant estimé de 13 185 \$ avant taxes et QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement 2023.



No de résolution  
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

**7.4-23-02-026 – ABROGATION RÉOLUTION 22-12-242 DEPOT DE LA LISTE PRELIMINAIRE DU PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** des paiements ont été reçus pour certaines propriétés présentées sur la liste préliminaire des ventes pour non-paiement de taxes ;

**CONSIDÉRANT QU'**une stratégie sera analysée à l'interne pour d'autres propriétés dont le montant dû est non-significatif, mais dont le recouvrement est difficile et qui se trouvent dans un secteur dépourvu d'infrastructures ;

**IL EST RÉSOLU D'ABROGER** la résolution 22-12-242 et qu'aucune propriété ne soit présentée en vente pour non-paiement de taxes à la MRC des Jardins-de-Napierville en 2023.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

**7.5-23-02-027- DEMANDE D'APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICE À GESTION EAUKE POUR ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Édouard désire retenir les services de professionnels pour analyser son eau potable au centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont transmis les prix suivants :

Nom du soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Gestion eauKé	1 442,82 \$
WSP E&I Canada Lmt'd	4 600,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la firme gestion eauKé possède plus de vingt ans d'expériences dans le domaine ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme gestion eauKé détient le contrat des analyses des eaux usées de la municipalité pour l'année 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER** le contrat pour les analyses de l'eau potable au centre communautaire de la Municipalité pour l'année 2023 à la firme spécialisée Gestion eauKé pour un montant de 1 442,82 \$, payable en 12 versements de 120,24 \$ **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

**7.6-23-02-028 - EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVID THEROUX POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTERIEURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de l'entretien de la patinoire extérieure était vacant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Édouard désire combler le poste de l'entretien de la patinoire extérieure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste est d'une durée limitée et ce jusqu'au 15 mars 2023 ;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** Monsieur David Théroux, préposé à l'entretien de la patinoire extérieure, **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 20 décembre 2022, **QUE** la date de la fin d'emploi est établie au 15 mars 2023, **QU'À** tout moment, il peut être mis fin au lien d'emploi par le Conseil municipal, **QUE** le Conseil municipal autorise le directeur général à signer le



No de résolution  
ou annotation

contrat de travail de Monsieur David Théroux **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay		P	# 5 – Vacant		
# 2 – Vacant			# 6 – Pierrette Raymond	O	✓
# 3 – Alain Dumouchel		O	Maire :		
# 4 – Vacant			Maire suppléant :		

#### **7.7- 23-02-029 – DEMANDE DE COMMANDITE À L'ÉCOLE LOUIS-CYR DE NAPIERVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de commandite pour produire l'album-souvenir aux finissants du secondaire de l'école Louis-Cyr ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** la dépense d'un montant de 200 \$ pour une publication d'une demi-page dans l'album des finissants et **DE PAYER** cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay		O	# 5 – Vacant		
# 2 – Vacant			# 6 – Pierrette Raymond	P	✓
# 3 – Alain Dumouchel		O	Maire :		
# 4 – Vacant			Maire suppléant :		

#### **7.8-23-02-030-NOMINATION D'UN NOUVEAU SIGNATAIRE DU COMPTE BANCAIRE EN REMPLACEMENT DU MAIRE SUPPLÉANT DÉMISSIONNAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le compte de banque de la Municipalité de Saint-Édouard requière la signature de deux personnes en tout temps ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est à propos de nommer une personne en remplacement de Monsieur Marc Gaudreau ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** Monsieur Sébastien Tremblay maire suppléant, à titre de signataire autorisé au compte bancaire auprès de Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay		O	# 5 – Vacant		
# 2 – Vacant			# 6 – Pierrette Raymond	P	✓
# 3 – Alain Dumouchel		O	Maire :		
# 4 – Vacant			Maire suppléant :		

#### **7.9-23-02-031- ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION 2023 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2023 incluant les salaires et avantages sociaux des employés municipaux a été adopté par le conseil municipal le 19 décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal procède annuellement à l'augmentation de la rémunération des employés municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a consulté les élus pour l'établissement des salaires de 2023 pour chaque employé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la rémunération des pompiers du Service de la sécurité des incendies est régie par un protocole des conditions de travail terminé depuis le 31 décembre 2022 et en cours de négociation et qu'elle n'est donc pas concernée par la présente résolution ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général ou les gestionnaires rencontreront chaque employé pour remettre par écrit les conditions de travail 2023 ;

**IL EST RÉSOLU D'ACCEPTER** les nouveaux salaires et conditions de travail des employés municipaux tels que présenté, **QUE** les nouveaux taux seront applicables rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et **QUE** l'ajustement de cette rétroaction sera effectué sur les paies au cours du mois de mars 2023.



No de résolution  
ou annotation

Le tableau des salaires et conditions de travail est un document confidentiel, sans possibilité de publication. Ce dernier sera signé par le maire et le directeur général pour représenter la version finale présentée et adoptée

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

**7.10 - 23-02-032 – NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DIVERS DEPARTEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du règlement relatif à la régie interne du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard # 2020-305 à la séance du 6 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat est d'une durée d'un (1) an ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'orientation est :

- ❖ D'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
- ❖ Faire certaines recherches ;
- ❖ Faire l'analyse des besoins de la Municipalité ;
- ❖ Apporter des recommandations au conseil.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller nommé n'a pas le pouvoir de prendre aucune décision, ni de dicter la conduite ou de gérer un employé municipal (sauf en cas d'urgence) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution abroge la résolution # 21-11-195 portant sur la nomination des membres du Conseil municipal sur les divers comités et départements ;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe six (6) départements :

1. Responsable de l'administration générale, ressources humaines et affaires juridiques
2. Responsable de la sécurité civile et incendie
3. Responsable de l'hygiène du milieu
4. Responsable des Travaux publics
5. Responsable de l'aménagement, urbanisme, développement et environnement
6. Responsable des loisirs, culture et communications

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** la conseillère et les conseillers suivants responsables de la gestion tel que suit :

RESPONSABLE DE LA GESTION :	CONSEILLER (ERE) RESPONSABLE
1 De l'administration générale, ressources humaines et affaires juridiques	
2 De la sécurité civile et incendie	Alain Dumouchel
3 De l'hygiène du milieu	
4 Des Travaux publics	Sébastien Tremblay
5 De l'aménagement, urbanisme, développement et environnement	
6 Des loisirs, culture et communications	Pierrette Raymond

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution  
ou annotation

**7.11 - 23-02-033 – TERMINAISON DE LA PERIODE DE REMPLACEMENT AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM DE MADAME CAROLINE RIEL**

**Considérant** la résolution 22-10-198 ;

**Considérant** l'entrée en fonction du nouveau directeur général, résolution 22-11-201;

**II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de procéder au retour de Madame Caroline Riel au poste de Responsable de l'administration et comptabilité en date du 5 décembre 2022.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiales	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant		
# 2	Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Vacant		Maire suppléant :		REJETE

**8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

*Aucun dossier.*

**9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**

*Aucun dossier.*

**10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**

**10.1-23-02-034 DEMANDE D'APPROUVER LA RÉEMBAUCHE DE MONSIEUR CHAD WHITTAKER, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de directeur des travaux publics est vacant ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la direction générale de réembaucher Monsieur Chad Whittaker ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Chad Whittaker a déjà occupé ce poste et connaît bien le rôle et les responsabilités pour la Municipalité, les citoyens et les employés ;

**CONSIDÉRANT** l'expérience de Monsieur Chad Whittaker ;

**IL EST PROPOSÉ DE CONFIRMER** la réembaucher de Monsieur Chad Whittaker à titre de directeur des travaux publics à la municipalité de Saint-Édouard, **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 27 février 2023 **ET QUE** le conseil municipal autorise le Directeur général à signer le contrat de travail de monsieur Chad Whittaker.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Initiales	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant		
# 2	Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Vacant		Maire suppléant :		REJETE

**11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

**11.1-23-02-035 - AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À SIGNER L'ENTENTE DU PROGRAMME BIBLIO-JEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) est un organisme de bienfaisance dont l'un des mandats est d'outiller ses membres pour leur permettre de mieux soutenir leur communauté dans leurs besoins d'information, de littératie et de culture, ainsi qu'en leur offrant des services visant à fidéliser les usagers et à développer les clientèles potentielles ;

**CONSIDÉRANT QUE** BIBLIO-JEUX est un projet qui s'articule autour d'une sélection de jeux choisis pour les enfants entre 6 mois et 12 ans et leurs familles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite implanter dans sa bibliothèque BIBLIO-JEUX, un programme de stimulation du langage oral et de l'écrit en bibliothèque publique offert par l'Association des bibliothèques publiques du Québec ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'adhésion annuels au programme sont déterminés dans une grille tarifaire basée sur le nombre de population de la municipalité, ceux-ci s'élevant à 176,13 \$ pour l'année entière 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prend effet à la signature de celle-ci par les parties et qu'elle prend fin le 31 décembre 2023, mais qu'elle peut être renouvelée automatiquement à la fin du terme pour des périodes successives de trois (3) ans, sauf dénonciation écrite par une partie trois (3) mois avant l'échéance du terme initial ou de chaque terme additionnel ;

**IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER** le Directeur général et secrétaire-trésorier à signer, au nom de la Municipalité, l'entente du programme BIBLIO-JEUX qui prend fin le 31 décembre 2023 avec l'ABPQ, ainsi que les renouvellements automatiques, **QUE** l'entente fasse partie intégrante de la présente résolution **ET QUE** les frais d'adhésion soient financés par le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant			
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

**11.2-23-02-036 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'IMPLANTATION DU PROGRAMME BIBLIO-JEUX, À ÊTRE PRÉSENTÉE À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RUALITÉ – VOLET 2 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT RURAL (PROJETS MUNICIPAUX RÉGIONAUX)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite implanter dans sa bibliothèque BIBLIO-JEUX, un programme de stimulation du langage oral et de l'écrit en bibliothèque publique offert par l'Association des bibliothèques publiques du Québec. Le projet s'articule autour d'une sélection de jeux choisis pour les enfants entre 6 mois et 12 ans et leurs familles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire bénéficier de l'aide financière proposer par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux régionaux) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Jardins-de-Napierville octroi jusqu'à un maximum de 2 500\$ des coûts nets pour l'achat de jeux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total net de l'implantation est de 3 000 \$, dont 2 500\$ pour l'achat des jeux ;

**IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER** la demande d'aide financière de 2 500 \$ pour le soutien à l'implantation du programme BIBLIO-JEUX, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux régionaux).

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant			
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

**12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

**12.1 - 23-02-037 - NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté le règlement numéro 2022-318 relatif au C.C.U. ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6 du règlement numéro 2022-318 mentionne que le Comité doit être composé de deux (2) membres du Conseil et de trois (3) résidents de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6 du règlement numéro 2022-318 stipule que la durée du mandat des membres est valide pour une durée de deux (2) ans et se calcule à compter de leur nomination par résolution ;





No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 6 du règlement numéro 2022-318 mentionne que les mandats des membres sont renouvelables par résolution de Conseil ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 22-04-062 nommant les membres du C.C.U. ;

**CONSIDÉRANT** les démissions en tant que conseillers de messieurs Marc Gaudreau et Jean-Michel Dupuis;

**IL EST PROPOSÉ DE NOMMER** Monsieur Alain Dumouchel et Alexandre Bastien à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Édouard pour la durée prescrite au règlement numéro 2022-318 et de maintenir les membres suivants, nommés lors de la résolution 22-04-062 en tant que résidents :

- Poste numéro 1 : Alain Dumouchel, conseiller municipal
- Poste numéro 2 : Monsieur Philippe Brunet, citoyen
- Poste numéro 3 : Monsieur Alain Poissant, citoyen
- Poste numéro 4 : Alexandre Bastien, conseiller municipal
- Poste numéro 5 : Madame Geneviève Séguin, citoyenne

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant			
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

**12.2 - 23-02-038 - DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 5 886 585 – SITUÉ AU 300, RANG LA FENIÈRE ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 22-11-211**

À la demande de Monsieur Alexandre Bastien, maire, la demande d'autorisation à la CPTAQ – utilisation à une fin autre que l'agriculture – lot 5 886 585 – situé au 300, rang la Fenièrre et abrogation de la résolution 22-11 est reporté à une prochaine séance du conseil.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. VARIA**

**14.1 - REMERCIEMENT POUR LES SERVICES DE M. MARC GAUDREAU**


**CONSIDÉRANT** les années de services rendues au bénéfice des édouaroises et des édouarois en siégeant comme conseiller de Saint-Édouard, les membres du Conseil municipal et l'administration remercient vivement M. Gaudreau.

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**15.1 – 23-02-039 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**II EST PROPOSÉ DE LEVER** la présente séance à 20 h 18.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant			
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

  
Alexandre Bastien  
Maire

  
Georges Badra  
Directeur général et greffier-trésorier



No de résolution  
ou annotation

